

ment, une diminution du nombre d'années exigées avant le début des prestations de retraite, le rapport entre les pensions accordées aux hommes et aux femmes, et ainsi de suite.

Je vois que 1 heure approche et que, si je parle pendant les 40 minutes qui me sont accordées, je dépasserai l'heure. Je m'arrêterai donc avant 1 heure pour permettre à tout député qui avait l'intention de prendre la parole après moi d'être prêt à 2 heures.

J'aimerais simplement dire un mot, encore une fois, en faveur des titulaires des allocations d'anciens combattants. Nous ne devons pas rater une occasion de le signaler. Certains des fonctionnaires à la retraite touchent une pension dérisoire. Quelle qu'en soit la raison, il est indiscutable qu'elle est peu élevée. Il y a des fonctionnaires à la retraite dont la pension et autre revenu sont tellement peu élevés qu'ils touchent également l'allocation d'ancien combattant. On augmentera probablement leur pension en janvier, alors le même problème se posera: leur allocation de guerre sera réduite, étant donné que la loi prévoit un plafond.

Le président du Conseil du Trésor va dire que cette question relève d'un autre ministère, mais il est très influent au cabinet dans toutes les questions de finances. Tout comme le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) et moi-même avons insisté pour que le ministre des Anciens combattants (M. MacDonald) prenne des mesures afin d'assurer que les anciens combattants reçoivent le plein montant de leur pension de sécurité de vieillesse et le montant accru du supplément de revenu garanti sans que leur allocation de guerre soit réduite, il faudrait prendre les mesures nécessaires afin que les fonctionnaires à la retraite qui touchent une augmentation de pension en bénéficient vraiment et que leur allocation d'ancien combattant ne soit pas diminuée.

Je recommande également que des mesures soient prises sans délai à l'égard du Régime de pensions du Canada et que le plafond de 2 p. 100 soit supprimé bientôt.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je suis heureux de voir applaudir l'honorable député de Hillsborough, même si j'étais encore plus content d'entendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) dire il y a deux ou trois jours qu'il s'attend à ce que cela se produise avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il est beaucoup plus positif à ce sujet actuellement qu'il ne l'était au début de la session.

Il ne faut pas subir un échec à ce sujet. Les mesures que nous prenons à l'endroit de ces 100,000 personnes doivent bénéficier aux centaines de personnes qui participent au Régime de pensions du Canada. La hausse de leurs pensions, à partir de janvier 1974, ne doit pas se limiter au 2 p. 100, mais doit correspondre au montant total de la hausse du coût de la vie, tout comme dans le cas de nos fonctionnaires.

Je répète, comme je l'ai déjà dit dans mes commentaires de ce matin, que l'une des valeurs de cette mesure législative, c'est d'établir un principe—et, à mon avis, c'est un principe qui devrait s'appliquer à tous les genres de pensions, tant gouvernementales que privées—devons donc insister constamment pour nous assurer que l'on augmentera aussi les pensions des régimes privés. Comme je l'ai dit l'autre jour, je me réjouis que le premier ministre (M. Trudeau) ait déclaré que des modifications seront apportées aux règlements de l'impôt sur le revenu afin que les

#### *Prestations de retraite supplémentaires*

régimes privés de pensions dont la hausse sera supérieure à 2 p. 100 puissent être enregistrés. Je pense que le gouvernement devrait aller encore plus loin et dire que ces régimes ne pourront être enregistrés que si l'augmentation dépasse 2 p. 100.

Étant donné qu'il est presque 1 heure, monsieur l'Orateur, je crois que je devrais mettre un terme à mes commentaires. Je le répète, je me réjouis de ce projet de loi. Je m'en réjouis au nom des personnes qui en bénéficieront. Je tiens aussi à ce que l'on y ajoute les autres améliorations que j'ai mentionnées. Et plus que tout, je tiens à ce que le genre d'avantages dont nous avons parlé aujourd'hui soit accordé à la population tout entière. Cela comprend tous les régimes de pensions privés.

Un dernier mot avant que vous ne leviez la séance, monsieur l'Orateur. Nous ne devons pas oublier d'abaisser l'âge ouvrant droit à la pension auquel les fonctionnaires peuvent prendre leur retraite, c'est-à-dire 60 ans. Que ce soit la règle pour tous.

**M. l'Orateur:** Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

[Français]

#### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, l'étude du bill C-220, de même que celle du bill sur la pension de sécurité de la vieillesse adopté hier et de ceux qui seront présentés la semaine prochaine, ont été rendues possibles grâce à la grève du rail. Sans cette convocation du Parlement, les personnes âgées, les retraités et les jeunes, auraient dû attendre à la fin d'octobre ou à l'an prochain pour voir augmenter leurs pensions.

Poussé par l'inflation incontrôlable des prix dont il est lui-même une des principales causes, et incité par l'opinion publique, le gouvernement tente d'apaiser la population en adoptant des mesures visant à rendre tolérable la hausse incessante des prix qui engouffre parfois les économies de toute une vie de travail. On a abandonné la lutte à l'inflation, et par la présente loi et les autres lois sociales qu'on a adoptées ou qu'on se propose d'adopter prochainement, on accepte l'inflation, et on tente de la «suivre», comme le disait si bien mon collègue de Shefford (M. Rondeau) hier.

Ces lois n'auront d'autre effet que de faire augmenter davantage le coût de la vie. Ce que nous offrons aujourd'hui à certains membres de la société, nous l'enlèverons à ceux qui travaillent, à ceux qui touchent un revenu. Le gouvernement avait accepté d'ajuster annuellement les pensions et allocations selon la hausse du coût de la vie et selon l'indice des prix. Aujourd'hui, on est obligé de faire ces rajustements trimestriellement, et peut-être que bientôt on sera probablement obligé de faire ces rajustements tous les mois. Pourquoi? Parce que le coût de la vie augmente plus vite que les revenus. Le chien ne réussira jamais à attraper sa queue, surtout lorsque la queue raccourcit plus vite que n'allonge le nez du chien. C'est la situation que l'on retrouve aujourd'hui. On obtient des augmentations de salaire, on obtient des hausses de pension de sécurité, des allocations plus généreuses, mais les prix montent plus vite que ces revenus, de sorte qu'on est moins avancé après qu'avant, et cette situation règne depuis deux décennies au moins.